



**Mairie de Cuisery**  
Place d'Armes  
71290 CUISERY  
Tel : 03 85 40 11 76  
Fax : 03 85 40 18 44  
Email : mairie-cuisery@wanadoo.fr

Cuisery, le 10 Mars 2017

## COMPTE-RENDU

### Réunion du conseil municipal du 3 Mars 2017

**Présents** : Mmes PRABEL Marie-Line – LACROIX-MFOUARA Béatrice - DAUVERGNE Pascale – JAILLET Florine – VACHERON Isabelle  
MM. LEHRE Jean-Marc – LOUCHE Michel – BOURCET Olivier – DELONG Franck – GALLION Frédéric – MORIE Stéphane - ROUGET Vincent - ANDRE Daniel – BOILLET Stéphane – VION Pierre  
**Absents excusés** : Isabelle PIRAT ( a donné pouvoir à Marie-Line PRABEL ) – Patricia POUX ( a donné pouvoir à Jean-Marc LEHRE ) – Nathalie SERGENT ( a donné pouvoir à Isabelle VACHERON ) – Pascale MARQUIS-FEVRE ( a donné pouvoir à Franck DELONG )

## CCAS

### Composition du Conseil d'administration – Rapporteur : M.LEHRE

Suite à la démission de M.MARTIN en tant que personnalité extérieure au sein du conseil d'administration du CCAS, il est proposé de nommer M.MARCHAND. M.MARCHAND a donné son accord sur cette nomination. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## FINANCES

### Délibérations budgétaires – Rapporteurs : M.LEHRE / Mme PRABEL / Mme LACROIX-MFOUARA

Les décisions budgétaires concernant le budget annexe de l'Assainissement sont adoptées à l'unanimité :

- Compte administratif 2016 ( en vertu de la législation, M.LEHRE ne prend pas part au vote )
- Compte de Gestion 2016 établi par M.ROIT-LEVEQUE, Trésorier
- Affectation du résultat : le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de 316 598.21 € en recettes de fonctionnement sur le budget 2017, dans l'attente du démarrage des travaux à Fontaine Couverte.
- Budget Primitif 2017 : le budget 2017 est adopté et équilibré à 527 232.61 € en section de fonctionnement et 453 732.60 € en section d'investissement.
- Participations des budgets : les participations aux frais du budget commune sont maintenues ( 5000 € pour les frais de gestion et 45 000 € pour les frais de personnel ). La participation aux eaux pluviales reste également inchangée à 10 704 €.

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité la délibération du 1<sup>er</sup> Juillet 2016 sur la variation de la redevance assainissement : 1.40 € le m3 au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 et 1.50 € le m3 au 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

## TRAVAUX

### Réfection couche de roulement RD975- Convention avec le Département – Rapporteur : M.LEHRE

Le Département de Saône-et-Loire souhaite procéder à une réfection de la couche de roulement en béton bitumineux sur la Route de Tournus entre le carrefour de la Poste et la station d'essence. Ces travaux devant permettre une amélioration de la sécurité en agglomération, il est proposé de signer une convention de partenariat sur le même modèle que pour la Route de Simandre. Le Département prend en charge 60% des

travaux soit 33 780.00 € HT et la Commune 40% soit 22 520.00 € HT ( montant total des travaux : 56 300.00 € ).

Monsieur le Maire évoque par ailleurs que nous pourrions profiter de ces travaux pour réaliser plusieurs aménagements ( résine du ralentisseur, trottoirs.....), travaux à la charge de la commune, à étudier pour le budget.

La signature de la convention est adoptée à l'unanimité.

## URBANISME

### **Acquisition de terrains Route de Tournus – Rapporteur : M.LEHRE**

Comme il avait déjà été présenté au Conseil Municipal, il reste 4 parcelles à acquérir sur le projet d'acquisitions Route de Tournus ( propriété de M.Jean-Michel DOUHARD ). L'intéressé vient de donner son accord pour vendre à la commune ses 4 parcelles de terrain pour un montant total de 26 000.00 € ( montant proposé par le Maire mais refusé à l'époque par les propriétaires ) et prise en charge des frais de notaire par la commune. Cette acquisition est approuvée à l'unanimité.

### **Emplacements réservés ancienne voie de chemin de fer – Rapporteur : M.LEHRE**

Une maison est actuellement en vente le long de l'ancienne voie de chemin de fer, Route de Simandre. La vente se fait par adjudication avec séparation en deux lots : la propriété d'une part et d'autre part, des terrains le long de la voie ferrée qui avaient été classés en emplacements réservés par la commune. Le Conseil Municipal donne son accord pour intégrer la procédure mais pas au niveau de prix annoncé de 8000 €.

### **Lotissement de la Bêche – Rapporteur : M.LEHRE**

M.LEHRE présente les propositions reçues pour la réalisation d'un lotissement sur le secteur de la Bêche. Le projet correspondant le mieux aux aménagements souhaités par la commune est celui de la S.E.M.C.O.D.A. Le projet inclue une partie acquisition à la commune pour 35 000 € pour les 6 lots en propriété et un bail emphytéotique de 50 ans pour les 4 logements locatifs avec un loyer de 52 000 € et une prise de participation de même montant au capital de la société.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur le projet de la S.E.M.C.O.D.A sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires, respect des engagements annoncés et préciser un montant maximum de 45 € le m2 pour la vente des terrains viabilisés.

## INTERCOMMUNALITE

### **Communauté de Communes - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Rapporteur : M.LEHRE**

Le dossier est retiré de l'ordre du jour.

### **Communauté de Communes - Transfert du pouvoir de police : refus – Rapporteur : M.LEHRE**

En vertu des compétences de la nouvelle communauté de communes, le Président de celle-ci peut détenir les pouvoirs de police en matière de : collecte des ordures ménagères, création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage : voirie ; habitat. Toutefois, les Maires de chaque commune peuvent s'y opposer dans un délai de 6 mois après la prise des compétences. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite que la commune s'oppose à ce transfert.

### **Sivom du Louhannais – Modification des statuts – Rapporteur : M.LEHRE**

Le SIVOM du Louhannais a modifié ses statuts au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 afin d'être en conformité avec la loi NOTRE. Après avoir pris connaissance des modifications concernées, le Conseil Municipal les accepte à l'unanimité.

## PERSONNEL

### **Modification de temps de travail – Rapporteur : Mme PRABEL**

Monsieur le Préfet nous a informés que les cartes d'identité biométriques entrent en vigueur pour notre région le 22 Mars 2017. Aussi, les nouvelles demandes de cartes d'identité ne seront plus traitées que par les communes comme Cuisery dotées d'une station biométrique, les autres communes en seront déchargées. Cette mission va donc se rajouter pour nous, en plus des passeports biométriques, avec un potentiel de dossiers bien au-delà du territoire de la commune.

En termes budgétaires, cette nouvelle compétence transférée ne peut s'accompagner d'un recrutement dans nos effectifs. La solution la plus opportune semble de rajouter deux créneaux horaires avec notre agent de renfort à l'accueil mairie qui viendrait renforcer tous les Mercredis après-midis au lieu de deux par mois actuellement. La durée hebdomadaire de travail annualisée de l'agent, avec son accord, passerait de 30 heures à 33 heures. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Nota : en complément, la secrétaire chargée du suivi comptable et des paies consacrera aussi quelques heures à la délivrance des cartes.

### **Emplois d'insertion – Rapporteur : Mme PRABEL**

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité le maintien au budget de trois emplois d'insertion tant que la législation le permet : 2 Contrats d'Accompagnement à l'Emploi et 1 Emploi d'Avenir.

### **Emplois saisonniers – Rapporteur : Mme PRABEL**

Comme tous les ans, deux emplois saisonniers seront proposés aux services techniques en Juillet et en Août, accord à l'unanimité.

### **Questions et informations diverses**

Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2018 : il est procédé au tirage au sort conformément aux instructions préfectorales.

Conscrits : les conscrits sont relancés cette année avec une équipe de bénévoles. Un repas est prévu le Samedi 23 Septembre 2017 à la Maison du Temps Libre Yves Uny. Le tarif est fixé à la participation aux frais d'électricité.

M.le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de dénommer la voie nouvelle créée dans le nouveau lotissement des Platières. Monsieur le Maire propose « Rue du Vieux Château » qui ferait référence à l'Histoire du lieu. D'autres propositions sont évoquées. Il faudra prendre une décision lors du prochain Conseil municipal afin que les premiers acheteurs puissent déclarer une adresse officielle.

M.le Maire rappelle les dates de l'élection présidentielle. Les bureaux de vote doivent rester ouverts jusqu'à 19 heures cette année. Le tableau des permanences sera adressé afin que chacun puisse proposer ses disponibilités.

L'association des Petits Gloutons remercient les élus pour l'organisation de la vente de choucroute le 5 Février dernier.

Commission Finances le Mercredi 22 Mars à 18H00 et prochain Conseil le Vendredi 31 Mars avec notamment le vote du budget communal.

LE MAIRE  
Jean-Marc LEHRE

